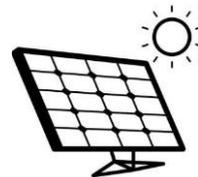




# Gouvernance d'un projet d'énergie renouvelable



24 avril 2018

## Pouvoir de décision et gouvernance



### A. Gouvernance du projet

Accéder au droit de vote dans une société de projet, c'est avoir un pouvoir de décision au sein de celle-ci. Différents degrés de participation à la gouvernance sont possibles.

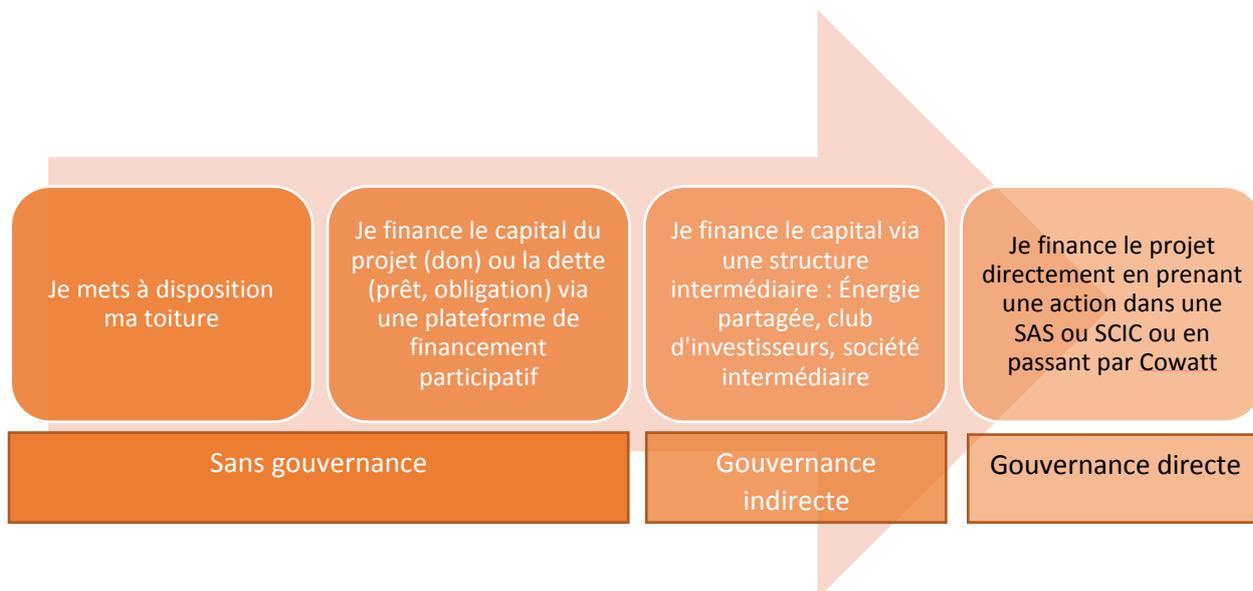


Figure 1 : Schématisation du niveau de gouvernance en fonction de l'implication citoyenne (Source : Noemie Poize, RAEE complété par le PNR)

### 1. Gouvernance indirecte

C'est le fait de passer par un intermédiaire pour investir dans un projet d'énergie renouvelable. Dans ce cas, je suis représenté dans la gouvernance de la société d'énergie renouvelable soit par :

- Énergie partagée
- Un représentant désigné au sein de mon club d'investisseurs
- Le gérant de la société intermédiaire (SAS, SEM, SCIC, SARL)

## 2. Gouvernance directe

C'est la prise de participation dans une société qui permet d'agir directement dans les prises de décisions de la société de projet. On distingue plusieurs types de gouvernance directe, selon ce qui sera défini dans les statuts de la société de projet.

### a. Gouvernance capitalistique

Dans une gouvernance capitalistique, le pourcentage dans le droit de vote est proportionnel au pourcentage apporté dans le capital :

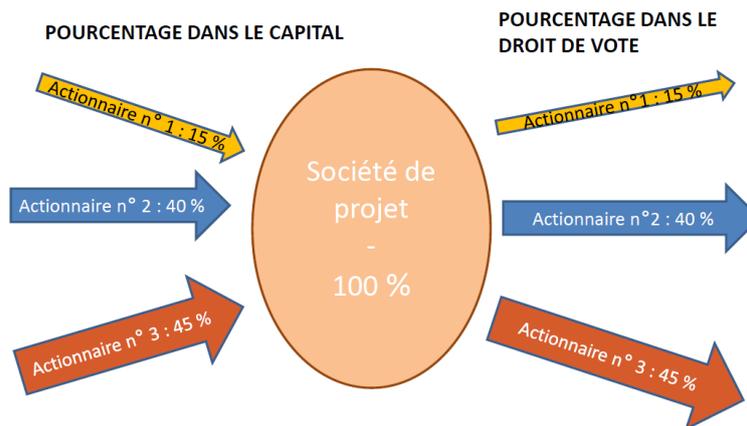


Figure 2 : Schématisation de la gouvernance capitalistique (Source : ECPDL)

### b. Gouvernance coopérative

Dans une gouvernance coopérative, la gouvernance n'est pas proportionnelle au capital. La gouvernance repose sur le principe « 1 personne = 1 voix ».

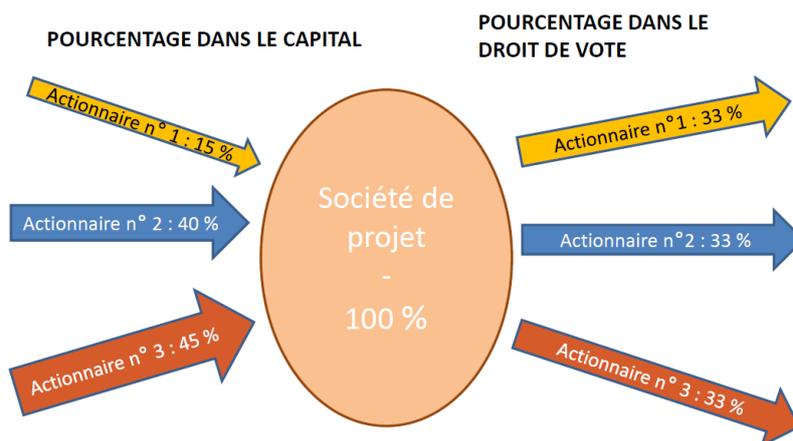


Figure 3 : Schématisation de la gouvernance coopérative (Source : ECPDL)

### c. Gouvernance collégiale

Dans une gouvernance collégiale, la répartition des droits de vote est définie par un pacte d'actionnaires. Ce type de gouvernance est utile pour les gros projets, de parcs éoliens ou de centrales solaires au sol par exemple.

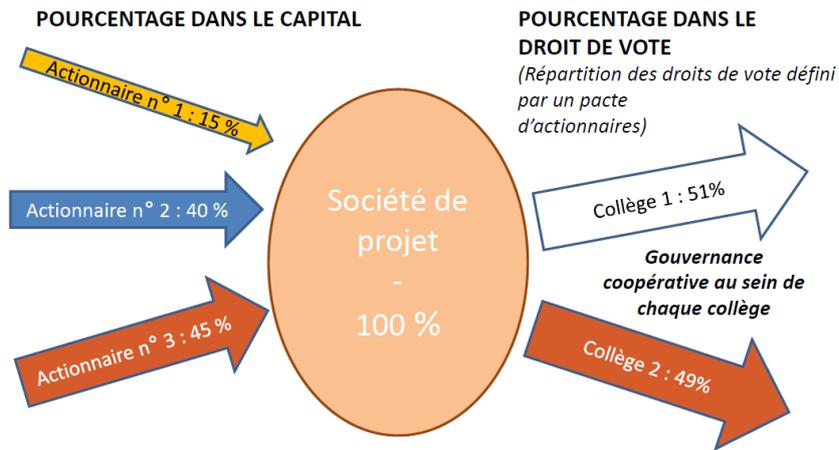


Figure 4 : Schématisation de la gouvernance collégiale (Source : ECPDL)

### 3. Différents modes de gouvernance selon le type de projet

Le schéma ci-dessous distingue tous les degrés de représentativité possibles des citoyens et des collectivités dans les projets.

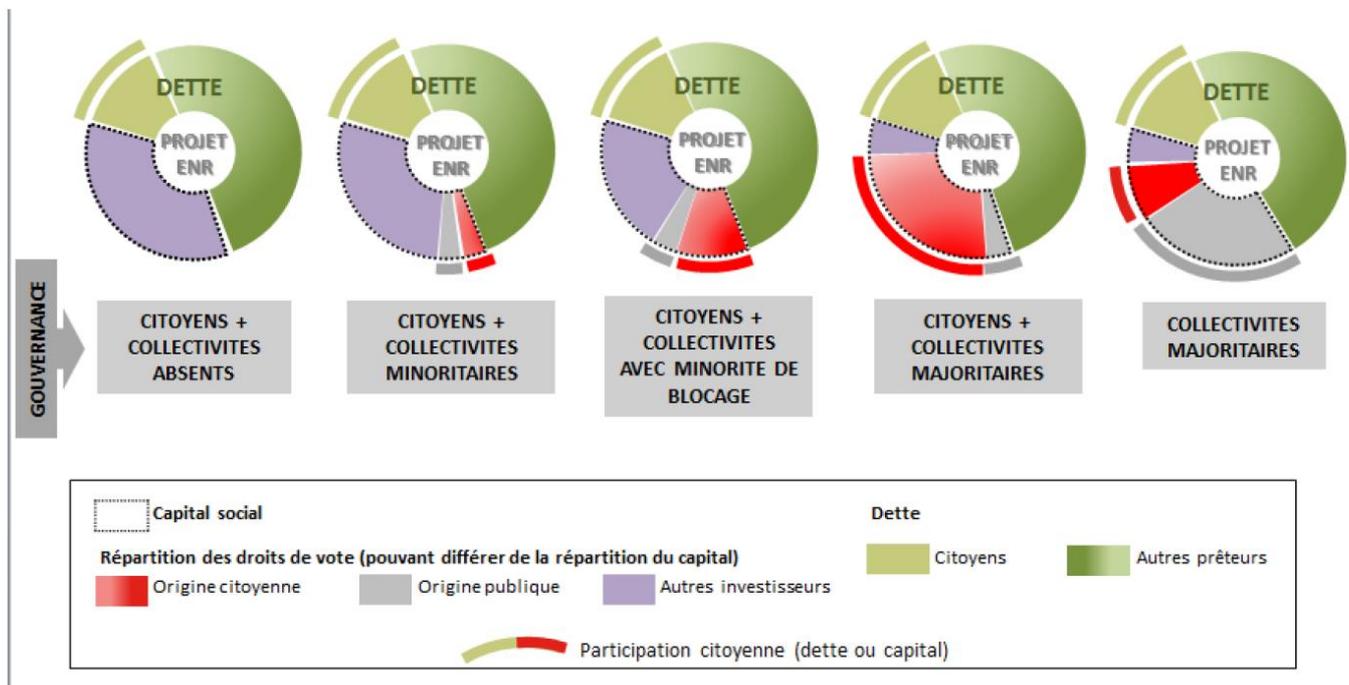


Figure 5 : Schématisation des différents modes de gouvernance selon le type de projet (Source : Noémie Poize, ADEME et Rhônalpennergie - Environnement)

## B. Pour en savoir plus...

« Etude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables » réalisé par l'ADEME et Rhônalpennergie-Environnement : <http://www.ademe.fr/etude-cadre-legislatif-reglementaire-applicable-financement-participatif-energies-renouvelables>

Site internet d'Énergie partagée : <http://energie-partagee.org/>

Site internet de Cowatt : <http://cowatt.fr/>

Site internet d'Énergies citoyennes en Pays de la Loire : <https://www.eolien-citoyen.fr/reseau-energies-citoyennes-en-pays-de-la-loire-accueil.html>

## C. Contact

Vous souhaitez recevoir plus d'informations à propos de la démarche participative, les projets d'énergies renouvelables ? N'hésitez pas à nous contacter !

**Sandrine VASSEUR**, Chargée de mission énergies renouvelables participatives

**Florence BUSNOT-RICHARD**, Chargée de mission Énergie - Climat

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Tel : 02 41 53 66 00

[enr-participatives@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:enr-participatives@parc-loire-anjou-touraine.fr)